

Règlement du Challenge BlaBlaCar Daily X Synergie Juin 2026

1. Organisation du Challenge

Le présent challenge est organisé par BlaBlaCar Daily (Comuto SAS Daily) dans le cadre du partenariat avec Synergie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 329 925 010 agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales françaises afin de promouvoir l'usage du covoiturage et de récompenser la pratique des collaborateurs.

2. Période de validité

Le challenge se déroule exclusivement du 5 juin 2026 au 26 juin 2026.

3. Conditions de Participation

- Le challenge est exclusivement ouvert aux collaborateurs intérimaires et permanents de Synergie SE ou l'une de ses filiales françaises (ci-après les « Collaborateurs ») ayant renseigné "Synergie" comme employeur dans l'application BlaBlaCar Daily, à l'exception des Collaborateurs ayant participé à l'élaboration du présent Challenge.
- La participation est automatique : aucune inscription spécifique n'est requise pour les utilisateurs éligibles.
- Pour être éligible au tirage au sort, l'utilisateur doit effectuer au moins 3 trajets validés entre le 5 et le 26 juin 2026.

4. Mécanisme de Gain & Tirages au sort

5 Collaborateurs, dont 4 Collaborateurs intérimaires et 1 Collaborateur permanent seront désignés gagnants par tirage au sort. En fonction du nombre de participants, la répartition des gagnants pourra être ajustée.

Le challenge repose sur un système de tirage au sort favorisant les utilisateurs les plus actifs :

- Seuil d'entrée : 3 trajets validés.
- Chaque trajet supplémentaire effectué au-delà du 3ème trajet augmente les probabilités lors du tirage au sort (chaque trajet validé constitue une "chance" supplémentaire)

Sont mis en challenge : 5 cartes Ethi'Kdo d'une valeur unitaire de 70€ TTC (soit une valeur globale de 350€).

La participation est limitée à une seule par personne.

5. Contact des gagnants et remise des prix

Le tirage au sort aura lieu durant la première semaine de juillet 2026 :

1. Les gagnants seront informés par BlaBlaCar Daily via l'email qu'ils ont renseigné lors de leur inscription sur l'application BlaBlaCar Daily
2. Ils disposent d'un délai de 10 jours calendaires pour répondre à cet email.
3. Leur réponse doit inclure explicitement leur autorisation de transmettre leurs coordonnées à leur employeur Synergie.

À défaut de réponse ou d'autorisation dans ce délai de 10 jours, le lot sera réattribué à un gagnant suppléant après un nouveau tirage.

En outre, tout gagnant suppléant ne donnant pas de réponse dans un délai de dix (10) jours ouvrés suivant la date de prise de contact par BlaBlaCar Daily sera réputé avoir renoncé à son lot.

BlaBlaCar Daily se réserve la possibilité, à tout moment si les circonstances l'exigent et notamment en cas de tout événement indépendant de sa volonté, de remplacer sans préavis les lots par des lots d'une valeur équivalente ou supérieure, sans qu'aucune réclamation puisse être formulée et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Les lots non gagnés seront purement et simplement annulés et demeureront la propriété de BlaBlaCar Daily.

6. Droit d'utilisation

Par sa participation au Challenge, chacun des gagnants autorise BlaBlaCar Daily et Synergie à utiliser ses nom, prénom et photos éventuelles pour diffusion sur l'intranet BlaBlaCar Daily et Synergie et/ou par mail, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir de droit à rémunération autre que le bénéfice du lot gagné.

7. Protection des données et cadre légal

Les données personnelles des participants sont traitées par Comuto Daily SAS, en tant que responsable de traitement, pour la gestion de sa participation au challenge. Les données personnelles traitées sont nécessaires à l'organisation du challenge et notamment et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à Comuto Daily SAS et Synergie dans le cadre du challenge et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Le participant peut exercer l'ensemble de ses droits directement auprès de Comuto Daily SAS en écrivant à l'adresse email suivante : dataprotection@blablacar.com. A défaut de réponse ou de réponse satisfaisante, le participant a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Pour en savoir plus, le participant peut consulter notre [politique de confidentialité](#).

8. Exclusion

La participation au challenge implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

BlaBlaCar Daily se réserve également le droit d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du challenge, des participations au challenge ou l'attribution de tout ou partie du lot s'il apparaît que des dysfonctionnements et/ou des fraudes sont intervenus sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au challenge, ou si les informations ou coordonnées fournies par le participant sont invalides, erronées ou incomplètes.

9. Gratuité de la participation

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation. L'opération est gratuite et sans obligation d'achat.

Tout participant au challenge pourra obtenir sur demande écrite au *84 avenue de la République 75011 Paris*, le remboursement des frais de connexion Internet correspondant à la consultation du règlement sur la base d'une connexion Internet de 3 minutes au tarif réduit soit 0,10 euros, sur présentation du justificatif du fournisseur d'accès indiquant la date et l'heure de la connexion et d'un RIB. Le remboursement se fera par virement. Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (forfait illimité, ADSL, ...) ne pourront pas obtenir de remboursement. Les frais d'affranchissement de la demande de remboursement des frais de connexion pourront être remboursés, au tarif lent, sur demande écrite au *84 avenue de la République, 75011 Paris*, accompagnée d'un RIB. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du challenge (le cachet de la Poste faisant foi). Le remboursement sera limité à un seul foyer (même nom, même adresse). Aucune demande de remboursement parvenue par courrier électronique ne sera prise en compte.

10. Informations générales

La participation au challenge vaut acceptation par les participants de toutes les clauses du présent règlement. Toutes difficultés quant à l'application du règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. BlaBlaCar Daily se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le challenge si elle estime que les circonstances l'exigent, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée. BlaBlaCar Daily se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

11. Responsabilités

La responsabilité de BlaBlaCar Daily et de Synergie ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent challenge, lié notamment aux caractéristiques d'Internet. Dans ces cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. BlaBlaCar Daily et Synergie ne pourront être tenues responsables si les coordonnées postales, téléphoniques ou électroniques ne correspondent pas à celles du ou des gagnants ou sont erronées ou si le ou les gagnants devaient être momentanément injoignables ou indisponibles. La responsabilité de BlaBlaCar Daily et Synergie, de ses agences de promotion et de publicité, de ses partenaires, employés ou

représentants ne saurait être engagée en cas de tout dommage subi par les gagnants, lié à l'utilisation ou à la jouissance de leur gain.

12. Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le challenge qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leurs propriétaires respectifs.

13. Loi applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. A défaut d'accord amiable, le litige pourra être soumis aux Tribunaux compétents de Nanterre.